



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040020

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 29/02/2024 10H45 C:000032 I:30896  
V/REF : 932889  
V/Email reçu le Jeudi 29/02/2024 a 10H45

SEMCODA  
AGENCE BRESSE DOMBES  
28 RUE DE LA GRENOUILLERE  
CS 81050  
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 02017  
IMMEUBLE : PREMIER MAI  
5/7/9 ALLEE DU PREMIER MAI  
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 02 Avril 2024

Référence Marché: M\_230709001-1

LOCALISATION : 5 ALLEE DU PREMIER MAI - BOURG EN BRESSE - MR BARBIER 0668019465  
ETG 3 - LOGT 1032

MOTIF : INTERVENIR POUR CONTROLER L'ISOLATION DANS LE COFFRAGE DU VOLET ROULANT  
DU SEJOUR  
MS00001 - MS00075

Donneur d'ordre : M. S DESCOSTES

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 12 MARS 2024 A 13H45  
CONTROLE DE L'ISOLATION DU COFFRE DE VOLET ROULANT DU SEJOUR: RIEN A  
SIGNALER  
LE BLOC POLYSTYRENE EST BIEN CONFORME AU PROFIL PVC DU CAISSON.  
IL Y AVAIT 2 OUVERTES EN TROP SUR LE POLYSTYRENE, NOUS AVONS REBOUCHE  
CES 2 OUVERTURES

OBSERVATIONS : GI LCOMPTER Email envoyé le 02/04/24 a 10H49 M. S DESCOSTES

DS LCOMPTER Email envoyé le 02/04/24 a 10H43 Mme L Chauvet

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.  
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.  
Nettoyage du chantier.  
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix  
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 4040020**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

| Quantité                 | Heures - Suppléments - Descriptif     | N°BT | P.U. HT |               |
|--------------------------|---------------------------------------|------|---------|---------------|
| 1,00                     | MS00001-Forfait déplacement           | 1    | 40,64   | 40,64         |
| 1,00                     | MS00075-Entretien, réglage, graissage | 1    | 66,04   | 66,04         |
| TOTAL H.T. ....          |                                       |      |         | 106,68        |
| T.V.A. a 10,00% .....    |                                       |      |         | 10,66         |
| TOTAL T.T.C. ....En EURO |                                       |      |         | <u>117,34</u> |

**Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal  
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :  
101 Avenue Paul Marcellin  
69120 VAULX-EN-VELIN



# Bon de Commande

N° : 932889 du 29/02/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents

Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

## Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr; ibrahima.doukoure@semcoda.co

## Lieu d'intervention

MR BARBIER Stephane

5 ALLEE DU PREMIER MAI

01000 BOURG EN BRESSE

## Référence de la Demande

N°: 742 535 du 29/02/2024

THCMEEPP Tx hors contra Menuiseries ext Partie privat.

01-EE-2211-ENT-61563100

Marché : M - 230709001-1

Téléphone : 06.68.01.94.65

02017-00001-00001-00032 H / Type 2 / 03

Etage : 03

Date entrée: 01/10/1992

## Délai

Date limite exécution : 15/03/2024

## Observations

**Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.**

| Prestation à réaliser                                                                                                              | Qté  | PU HT | Mt HT | Mt TVA | Total TTC |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|--------|-----------|
| MS00001 Forfait déplacement                                                                                                        | 1,00 | 40,64 | 40,64 | 4,06   | 44,70     |
| MS00075 Entretien, réglage, graissage et toutes sujétions<br>CONTROLLER L ISOLATION DANS LE COFFRAGE DU<br>VOLET ROULANT DU SEJOUR | 1,00 | 66,05 | 66,05 | 6,61   | 72,66     |

|                  |               |
|------------------|---------------|
| Total H.T.       | 106,69        |
| Total TVA        | 10,67         |
| <b>Total TTC</b> | <b>117,36</b> |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DESCOSTES STEPHANE le 29/02/2024

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

La Responsable d'Agence,

Mme S. GUILLET

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **5 ALLEE DU PREMIER MAI 01000 BOURG EN BRESSE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **29/02/2024**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 932889